



Investir en actions de PME françaises au cœur de la relance de l'économie



LES POINTS CLÉS DU FONDS

Forme juridique	SICAV de droit français
Directive UCITS / OPCVM	Oui
Classe d'actifs	Actions françaises
Durée minimum de placement recommandée	5 ans
Indice de référence	CAC Mid & Small
Eligibilité PEA	Oui
Classification SFDR ⁽¹⁾	Article 8
Indicateur de risque ⁽²⁾	



OBJECTIF ET UNIVERS DE GESTION

L'objectif de gestion est de réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une **performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small** (dividendes nets réinvestis) tout en **respectant une approche responsable** en intégrant des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et en ciblant un **niveau d'émission carbone inférieur en permanence de 30% à celui de l'indicateur de performance**.

L'univers d'investissement de BFT France Futur ISR est composé d'**actions françaises de petites et moyennes capitalisations**. La gestion peut également sélectionner des titres d'entreprises de plus grande capitalisation.

La **sélection de valeurs est au cœur de notre approche** : au sein de l'univers d'investissement, le gérant identifie les **sociétés innovantes, leaders** sur des expertises de niche amenées à se développer, qui bénéficient d'un avantage concurrentiel fort et d'une équipe de management de qualité.

Cette sélection se fait notamment au travers de **rencontres régulières avec le management des entreprises** afin de bien comprendre la stratégie mise en place et son exécution.

PRINCIPAUX RISQUES

1) Risque de perte en capital : l'OPCVM n'offre ni garantie, ni protection ; les fluctuations de marché peuvent l'amener à ne pas restituer l'intégralité du capital initialement investi.

2) Risque actions : les marchés actions peuvent présenter de fortes amplitudes de mouvement à la hausse ou à la baisse ; en cas de baisse de ces marchés, la valeur liquidative du fonds pourra diminuer.

3) Risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations : l'OPCVM est exposé à des titres de petites et moyennes capitalisations qui, du fait de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité plus importants pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV plus importante et plus rapide.

L'ÉQUIPE DE GESTION



Fabrice Masson
Gérant du fonds



Lucas Gonon
Co-gérant du fonds

POURQUOI INVESTIR

1 Pour les valeurs françaises

les sociétés en portefeuille sont au cœur de nos économies régionales. Le marché français permet d'investir sur des entreprises de qualité et présentes sur l'ensemble des secteurs d'activité. Fin décembre 2020, les entreprises du portefeuille employaient 350 000 personnes⁴ réparties sur l'ensemble du territoire français. **BFT France Futur ISR a obtenu le Label Relance le 22 octobre 2020**. Ce label permet d'identifier les organismes de placement collectifs (OPC) apportant une réponse aux besoins de financement des entreprises françaises, cotés ou non, et ainsi de mobiliser l'épargne pour la relance post crise sanitaire. **BFT France Futur ISR bénéficie aussi du Label ISR.**

2 Pour notre approche responsable et la thématique carbone

nous privilégions les entreprises leaders au sein de leur secteur d'activité selon une **approche best-in-class** qui prend en compte les critères ESG dans la conduite de leur activité. Nous veillons à ce que la note ESG moyenne du fonds soit supérieure à celle de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

De plus, l'équipe de gestion sélectionne les valeurs en intégrant un objectif de **réduction de l'empreinte carbone du portefeuille** qui doit en permanence être inférieure de 30% à l'empreinte carbone de l'indice CAC Mid & Small. Au minimum, 90% des titres en portefeuille font l'objet d'une note ESG et d'une mesure de l'empreinte carbone.

3 Pour notre approche de gestion « GARP »

(Growth at A Reasonable Price ou « croissance à prix raisonnable ») qui consiste à équilibrer dans la sélection de titres les critères liés à la valorisation et ceux liés à la croissance de chaque entreprise.

4) Risque de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La liste exhaustive des risques figure dans les documents réglementaires (DIC – Document d'Informations Clés– et prospectus).

(1) Classification SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) : Règlement européen visant à fournir plus de transparence dans la communication d'informations en matière de durabilité.

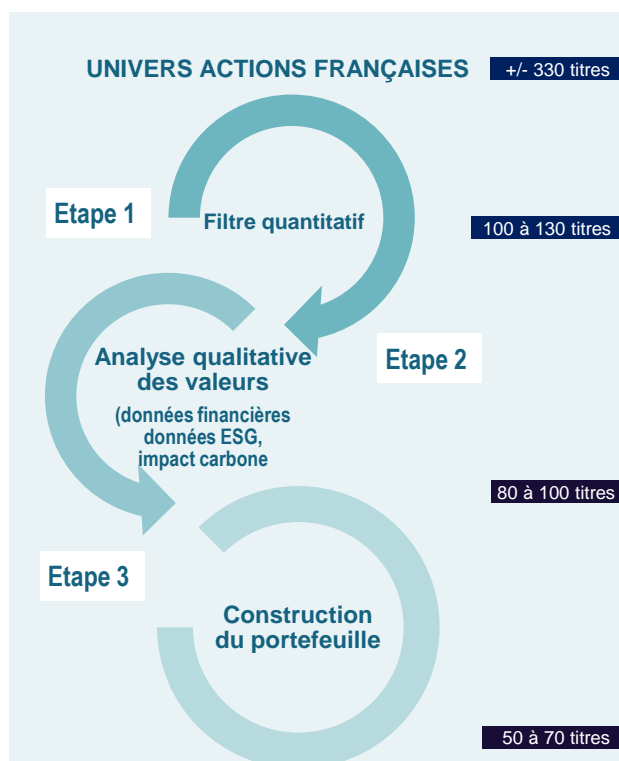
(2) L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds ; il figure dans le Document d'Informations Clés (DIC) et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas "sans risque".

(3) Source : Le score Emploi. est calculé par notre fournisseur de données extra-financières Humpact, une agence de notation extra-financière (ESG) qui fournit des données, des indicateurs, des scores et des mesures d'impact sur la contribution des sociétés à l'emploi tels que la promotion de l'emploi décent, l'entrée des jeunes sur le marché du travail, l'insertion professionnelle des personnes en situation d'handicap (PSH), ou la parité femmes hommes

1I Filtre quantitatif : au travers d'outils de « screening » multi-critères (capitalisation, croissance, valorisation, révisions des bénéficiaires, le risque, psychologie du marché) ainsi que sur des critères ESG (exclusion de secteurs et titres controversés), nous sélectionnons de manière rigoureuse les valeurs considérées comme des opportunités d'investissement.

2I Analyse qualitative des entreprises : afin de se forger des convictions fortes sur les titres, l'équipe de gestion se livre à une analyse approfondie des sociétés : stratégie, positionnement concurrentiel, potentiel bénéficiaire, intégration des critères ESG et impact carbone. Les rencontres avec les dirigeants d'entreprises sont au cœur de ce processus de sélection. Notre objectif est d'investir sur les entreprises dont la qualité des fondamentaux et le potentiel de croissance ne sont pas pleinement reflétés par la valorisation (approche « GARP »).

3I Construction du portefeuille : les choix d'investissement sont marqués afin de refléter les degrés de conviction sur les valeurs, les thématiques et les vues sectorielles. Le portefeuille est structuré autour d'entreprises aux profils complémentaires pour une meilleure diversification des risques. La gestion attache une attention particulière et permanente au suivi des risques. Le portefeuille est constitué de façon à ce que la note ESG moyenne soit supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% des valeurs les moins bien notées et à ce qu'il ait une empreinte carbone de 30% inférieure à celle de l'indice CAC Mid & Small. Le portefeuille a vocation à être pleinement investi.



CARACTÉRISTIQUES	Classe I	Classe P
Forme Juridique	Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français	
Classification AMF	Actions françaises	
Date de lancement	18 décembre 2012	19 juillet 1988
Dépositaire	CACEIS Bank	
Devise de référence	Euro	
Affectation des résultats	Capitalisation	C : Capitalisation / D : Distribution
Durée minimum de placement recommandée	5 ans	
Valorisation	Quotidienne, chaque jour de bourse ouvré, à l'exclusion des jours fériés légaux en France	
Centralisation des ordres	Centralisation chaque jour à 12h00, exécution sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré	
Date de valeur appliquées au fonds	J+1	
Codes ISIN	Part I : FR0011036912	Classe P-C : FR0010340612 Classe P-D : FR0010340620
Souscription initiale	250 000 €	1 millième d'action
Souscriptions ultérieures	1 millième d'action	
Commissions de souscription max	Néant	3% jusqu'à 100 000 euros 1,50% au-delà
Frais de gestion max	0,90% TTC	1,80% TTC
Commissions de surperformance	20% annuels de la performance au-delà de celle du CAC Mid & Small	
Commissions de rachat	Néant	

1. Pour plus d'informations sur les frais et la méthodologie du calcul de la commission de surperformance, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Le calcul de la commission de performance est effectué à chaque date de calcul de la valeur nette d'inventaire selon les modalités décrites dans le prospectus.

La comparaison des actifs nets de chaque part avec l'Actif de Référence (tel que défini dans le prospectus) est effectuée sur une période d'observation maximale de cinq ans. La commission de performance représente 20 % de la différence entre l'actif net de la part (avant déduction de la commission de performance) et l'Actif de Référence si la différence est positive et si la performance relative de la part par rapport à l'Actif de Référence est positive ou nulle depuis le début de la période d'observation de la performance. Les sous-performances enregistrées au cours des cinq dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle accumulation de commissions de performance. Les commissions de performance accumulées sont versées à la société de gestion à une date anniversaire et une nouvelle période d'observation commence. La commission de performance est payée même si la performance de la part durant la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

AVERTISSEMENT

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (« DIC ») du fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement. La documentation réglementaire agréée par l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site www.bft-im.fr ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus). Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale). Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus de l'OPC décrit dans ce document. Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion. Achevé de rédiger le 25/04/2023.

CONTACTS Jean-Marc Navarre,
Directeur du Développement
01 76 33 71 03

BFT Investment Managers, société anonyme à conseil d'administration, au capital de 1.600.000 euros.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur 75015 Paris. 334 316 965 RCS. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF : n° GP 98026.
Tél : +33 (0)1 76 37 90 90

www.bft-im.fr @linkedin.com/company/bft-im